

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le 3 0 CT 2023

ID : 039-283900017-20230915-B2023 33-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 15 septembre 2023

Membres en exercice : 5

Présents: 3

Nombre de votants : 3 Votes pour : 3 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Dates de la convocation :

07/08/2023

Délibération n° B 2023-33

Autorisation d'ester en justice :

- menaces de mort, injures, crachats, sur un équipage d'un VSAV de SAINT-CLAUDE
- insultes sur un équipage d'un VSAV de MOIRANS-EN-MONTAGNE

L'an deux mille vingt-trois, le quinze septembre à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Christine RIOTTE ; Messieurs Christian BUCHOT, René MOLIN.

Etaient excusés: Messieurs Jean-Daniel MAIRE, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30;

Vu le code pénal et le code de procédure pénale ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

1. Menaces de mort, injures, crachats, sur un équipage d'un VSAV de SAINT-CLAUDE

Le 18 juillet 2023 vers 21h30, un VSAV de SAINT-CLAUDE est engagé pour un homme ayant des troubles du comportement dans la cour de la gendarmerie de SAINT-CLAUDE.

A leur arrivée, les sapeurs-pompiers ont vu 2 gendarmes qui tentaient de maintenir un homme agité. Ils sont restés 30 mn à attendre les consignes du CRRA15 pour savoir où le transporter. Pendant ce temps, ils ont subi insultes, crachats, et différentes formes de violence de la part de cet individu. Ils ont ensuite transporté, sur demande du 15, la victime au Centre Hospitalier de SAINT-CLAUDE, il était maintenu grâce à des menottes dans l'ambulance. Une fois au CH, ils ont à nouveau subi injures, menaces de mort, crachats... avant qu'il ne soit sédaté suffisamment, ce qui aura encore duré 30 mn.

Les 3 membres du VSAV ont déposé plainte à titre personnel et le du CIS, au nom du service.

, chef

2. Insultes sur un équipage d'un VSAV de MOIRANS-EN-MONTAGNE

Le 4 septembre 2023 à 18h30, le VSAV du CIS de MOIRANS-EN-MONTAGNE est engagé pour une fille de 10 ans renversée par une voiture à VAUX-LES-SAINT-CLAUDE. Suite à la régulation du 15, il est demandé aux sapeurs-pompiers de la transporter au CH de SAINT-CLAUDE. Le père de la jeune victime, absent des lieux mais contacté par téléphone par la maman, a fait part de son refus de voir transporter sa fille sur SAINT-CLAUDE, demandant une évacuation sur le CH d'OYONNAX, ce que refusa le 15.

C'est alors que les choses se sont envenimées, il a insulté et menacé l'équipage du VSAV.

Une fracture du fémur étant suspectée, la jeune fille a été amenée au CH de SAINT-CLAUDE ; à leur sortie du CH les sapeurs-pompiers étaient attendus par un cousin de la famille qui les a insultés et menacés.

Une plainte au nom du SDIS va être déposée auprès du Procureur.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser dans les deux affaires à ester en justice devant les juridictions judiciaires, quel que soit le degré de juridiction, et notamment à procéder à une constitution de partie civile pour demander la réparation du préjudice moral par les auteurs identifiés.

DECISION N° B 2023-33 DU 15 SEPTEMBRE 2023

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président dans les deux affaires à ester en justice devant les juridictions judiciaires, quel que soit le degré de juridiction, et notamment à procéder à une constitution de partie civile pour demander la réparation du préjudice moral par les auteurs identifiés.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en Préfecture le 2 3 00 3 00 3 00 2 00 2 3 Publié au Recueil des Actes Administratifs du 3ème trimestre 2023

Le President du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA,

Clément PERNOT